



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 18 MARS 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 12 mars 2014 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoint

Bruno MOREAU, Gilles RADE, Yvette LANÇON, André MICHELIN.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sandrine ANDERT, Joël BARON, Séverine BENONIE, Virginie COURTOIS, Maryse FERMÉ, Laurent FUSIL, Bertrand GRISEL, Christophe GUETROT, Stéphanie JARDIN, Sylvie RIBAIMONT, Marcel ROUX.

Absents :

Claire CAILLON, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE,
Agnès COULBEAU, qui donne pouvoir à Bruno MOREAU.

Secrétaire de séance :

Bertrand GRISEL

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour.

- Remboursement de potelets par l'Etude notariale
- Passerelle - Choix du bureau d'Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajouts.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2014

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ Mars -2014

BUDGET COMMUNAL - Compte de Gestion 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur DUPIN, Receveur municipal, est approuvé, à l'unanimité, par 18 voix POUR.

Budget annexe - LOCAUX COMMERCIAUX - Compte de Gestion 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur DUPIN, Receveur municipal, est approuvé, à l'unanimité, par 18 voix POUR.

Budget annexe - LOTISSEMENT CHAMPS DE LIGNY - Compte de Gestion 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur DUPIN, Receveur municipal, est approuvé, à l'unanimité, par 18 voix POUR.

BUDGET COMMUNAL - Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du Budget Communal 2013. Résultat d'exécution du Budget (Hors restes à réaliser)

Budget principal	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2012	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2013
Investissement	- 157 258.43	0.00	-155 416.09	- 312 674.52
Fonctionnement	447 408.10	447 408.10	381 242.10	381 242.10
TOTAL	290 149.67	447 408.10	225 826.01	68 567.58

Après cet exposé, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur André MICHELIN adjoint aux finances, procède au vote du Compte Administratif 2013 présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2013, par 17 voix POUR, 1 Abstention.

Délibération N°005/ Mars -2014

Budget annexe - LOCAUX COMMERCIAUX - Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget des locaux commerciaux année 2013.

Budget principal	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2013
Investissement	8 081.12	0.00		8 081.12
Fonctionnement	50 142.30	26 104.65		76 246.95
TOTAL	58 223.42	26 104.65		84 328.07

Après cet exposé, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André MICHELIN adjoint aux finances, procède au vote :

- du Compte Administratif 2013, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2013, par 17 voix POUR, 1 Abstention.

Délibération N°006/ Mars -2014

Budget annexe - LOTISSEMENT CHAMPS DE LIGNY - Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du Budget du Lotissement Champs de Ligny, année 2013.

Budget principal	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2013
Investissement		0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	207 320.53	0.00	- 14 352.03	192 968.50
TOTAL	207 320.53	0.00	- 14 352.03	192 968.50

Après cet exposé, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André MICHELIN, Adjoint aux finances, procède au vote du Compte Administratif 2013 présenté par Monsieur le Maire et adopte le Compte Administratif 2013, par 17 voix POUR, 1 Abstention.

Délibération N°007/ Mars -2014

Budget communal - Affectation du résultat d'exploitation 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix POUR après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 381 242.10
- un déficit cumulé d'investissement de 312 674.52
- un solde de dépenses d'investissement restant à réaliser de 52 642.95
- un solde de recettes d'investissement restant à réaliser de 288 677.00

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit : au Budget Primitif 2014

- le solde disponible est affecté comme suit, affectation complémentaire en réserves (Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 381 242.10 euros).

Délibération N°008/ Mars -2014

Budget annexe - LOCAUX COMMERCIAUX - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 18 voix POUR, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

- Constatant que le Compte Administratif présente :
 - .un excédent cumulé de fonctionnement de 76 246.95 euros
 - .un excédent cumulé d'investissement de 8 081.12 euros

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit au budget primitif 2014 au 002 : 76 246.95 euros.

Délibération N°009/ Mars -2014

Budget annexe - LOCAUX COMMERCIAUX - Inscription au budget général de l'excédent 2013

Monsieur MICHELIN André, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Primitif 2014 du Budget Locaux Commerciaux, la somme de 26 104 euros au compte 6522 pour son affectation au budget général.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire en dépense au budget locaux commerciaux à l'article 6522 la somme de 26 104 euros et en recettes de fonctionnement du budget général à l'article 7551 la somme de 26 104 euros.

Délibération N°010/ Mars -2014

Budget communal - Vote des TAXES

Le Conseil Municipal fixe ainsi le taux des 3 taxes,

- Taxe d'Habitation17.48 %
- Taxe foncière (bâti)..... 23.23 %
- Taxe foncière (non bâti).....60.21 %

Les taux sont adoptés par 17 voix POUR, 1 abstention.

Délibération N°011/ Mars -2014

TARIFS 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 18 voix POUR, fixe les tarifs communaux selon les tableaux ci-joints (voir annexe) à compter du 01 avril 2014.

Salle des Associations et tarifs divers (tableau annexe 2)

En ce qui concerne les associations, l'utilisation de la salle sera gratuite les deux premières manifestations et payante à compter de la troisième au tarif des habitants de Huisseau sur Cosson.

Les associations devront confirmer la date de réservation 3 mois avant leur manifestation.

Sans confirmation de leur part dans le délai imparti, la salle sera réputée disponible.

Tarifs ALSH (tableau annexe 3)

Délibération N°012/ Mars -2014

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR, 1 abstention vote le montant des subventions allouées aux associations, pour l'année 2014, selon le tableau ci-joint (tableau annexe 1)

Délibération N°013/ Mars -2014

ACQUISITION PARCELLE ZD17

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le propriétaire de la parcelle ZD17 située Rue de la Tonnelle, d'une superficie de 18 260 m² et jouxtant la parcelle communale sur laquelle se trouvent les terrains de football et leurs équipements.

Monsieur KISTNER-BOUCHER Claude accepte de céder à la Commune cette parcelle au prix de 25 000 euros net vendeur avec le locataire en place. Le bail avec le locataire devra être résilié et la Commune devra procéder au versement d'une indemnité d'éviction.

Il propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle ZD17 de 18 260 m² à Monsieur Claude KISTNER-BOUCHER aux prix de 25 000 euros, frais d'acte à la charge de la Commune, avec le locataire en place.

Décide de désigner Maître BRUNEL, 1 Rue de la Creusille à Blois pour la rédaction de l'acte.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération N°014/ Mars -2014

INDEMNITE D'EVICION DE LA PARCELLE ZD17

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire de la parcelle ZD17 bénéficie d'un droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle. En cas de résiliation du bail, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à Monsieur Joël POTEZ, domicilié à VINEUIL (41350) 17 rue des Pépinières, exploitant de la parcelle ZD 17 pour 13 890 m² pour laquelle la Commune se porte acquéreur de la totalité de la parcelle soit 18 260 m², l'indemnité forfaitaire d'éviction à 5 213 euros suivant le barème communiqué par la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

- Région Vallées de la Loire et du Cher, Sologne Viticole : 4 010 euros/ha.

Délibération N°015/ Mars -2014

REDEVANCE GRDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la redevance de concession gaz pour l'année 2014 s'élève à 1 529 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette redevance.

Délibération N°016/ Mars -2014

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Aimé BOUCHER, ancien Maire, avait procédé à l'acquisition de plusieurs concessions dans le cimetière communal.

Monsieur Aimé BOUCHER, décédé, ses héritiers ont donné leur accord pour abandonner au profit de la Commune trois concessions libres :

- La concession N°421 de 2 m² perpétuelle, prise le 24 novembre 1970
- La concession N°486 de 2 m² cinquantenaire prise le 24 février 1977
- La concession N°476 de 2 m² cinquantenaire prise le 6 décembre 1975

en échange de la conversion de la concession cinquantenaire N°475 du 6 décembre 1975 de 4 m² en concession perpétuelle, concession dans laquelle est inhumé Monsieur Aimé BOUCHER.

Les concessions actuelles ne pouvant excéder 30 ans, il propose au Conseil Municipal de convertir à titre exceptionnel, cette concession, en concession perpétuelle et gratuite à Monsieur Aimé BOUCHER et sa famille en hommage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accorde à titre exceptionnel et gratuitement la conversion de la concession N°475 en concession perpétuelle.

Délibération N°017/ Mars -2014

CHOIX DU PRESTATAIRE - FOURNITURE EN GAZ

Monsieur André MICHELIN, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal une étude comparative pour la fourniture en gaz par les prestataires, GDF et TOTAL GAZ.

Actuellement 3 contrats sont en cours :

- Mairie-écoles
- Médiathèque
- Bâtiment de la Poste.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres, à l'unanimité, décide de retenir la Société TOTAL GAZ pour une durée de 3 ans.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CONVENTION D'OCCUPATION AVEC Monsieur BOULANGER « LES ECURIES D'IMASI »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur BOULANGER « LES ECURIES D'IMASI » de pouvoir occuper le terrain appartenant à la Commune, cadastré section ZL36 d'une superficie de 23 410 m². Il donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la circulaire du 12 février 2014, il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour 2015.

Jurés

- Paulette GENEVIER épouse MONTICO née le 07 octobre 1928
387 route de Chambord à Blois
- Alexandra EGOUX née le 19 septembre 1989
28 rue du Clos Poulain à Chambray les Tours
- Daniel LAILLIAU né le 23 février 1957
2 rue du Coin à Beaugency
- Sébastien GENDRIER..... né le 31 octobre 1989
334 route de Chambord à Blois
- Josiane THAUMIN épouse GARNIER..... née le 13 septembre 1951
216 route de Chambord à Romorantin-Lanthenay
- Rolande DUVAL épouse CORBIN..... née le 25 novembre 1949
L'Oisillière à Huisseau sur Cosson

REMBOURSEMENT DE POTELETS PAR L'ETUDE NOTARIALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 5 potelets identiques à ceux posés en bas de la salle des fêtes ont été installés à l'Etude Notariale, à leur demande. Le coût s'élève à 424.65 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le remboursement à l'Etude Notariale.

PASSERELLE - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu le 17 mars avec les interlocuteurs du Conseil Général pour le projet de construction de passerelle.

Après discussions, la solution retenue serait la construction accolée au pont. Le Conseil Général prendrait à sa charge, l'étanchéité du pont, l'élargissement de la chaussée par le retrait des buttes-roues et la pose de nouvelles protections, le revêtement du pont. En contrepartie, la Commune aura à sa charge l'intégralité de la passerelle et la réalisation de son prolongement vers la voirie.

Il est présenté au Conseil Municipal les offres de 3 bureaux d'études.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres, à l'unanimité :

- Décide de retenir le bureau IMC Centre pour un montant de 16 280 euros HT. 19 536 euros TTC.
- Décide de poursuivre l'étude pour la sortie de la passerelle.
- Décide de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau IMC Centre.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- De continuer à suivre ce dossier en liaison avec les services du Conseil Général.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur Gilles RADE, adjoint aux associations, rappelle la cérémonie du 19 mars.
- Madame LANCON Yvette, adjointe aux affaires sociales, rappelle la bourse aux vêtements du 6 avril prochain.

La séance est levée à 22 heures 50.



Le Maire,

Joël DEBUIGNE

Annexe 1

Associations HUISSEAU/COSSON ACCORDEES		SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	BUDGET 2010 Cons Municipal du 08/04/10	BUDGET 2011 Cons Municipal du 17/03/11	BUDGET 2012 Cons Municipal du 29/03/12	BUDGET 2013 Cons Municipal du 11/04/13	BUDGET 2014 Cons Municipal du 18/03/14	
ASSOCIATIONS DE HUISSEAU	1	A	AILES DU VAL DE LOIRE	150	150	150	150	150
	2	A	A.C. (anciens combattants)	250	250	250	250	250
	3	A	Anciens Prisonniers de Guerre	70	70	70	70	70
	4	C	Arts et Loisirs	400	400	400	400	400
	5	SC	Cantine Scolaire	14 555	15 932	16 650	16 874	13 000
	7	S	Chasse	150	150	150	150	150
	8	S						
	9	S	DDH Danse et Détente à HUISSEAU	800	800	800	800	800
	10	SC	F.E.H. Fêtes des Enfants Huisellois	350	350	350	350	350
	11	A	FNACA	250	250	250	250	250
	12	C						
	13	C	MIL'et UNE NOTES	3 350	3 350	3 350	3 350	3 350
	14							
	15	C	SACES SAUMERY	300	300	300	300	300
	16	A	POMPIERS amicale	800	800	800	800	300
	17	C	INITIATIVES HUISSEAU	200	200	200	200	200
	18	S	TENNIS	800	800	800	800	800
	19	A	TEMPS LIBRE - ex-UNRPA	300	300	300	300	300
	20	S	USHC	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
	21	S		-	-	-	-	-
	22	SC	WIL TEAM HANDISPORT	100	100	100		
	23	C	VIP	300	300	300	300	
	24	S	DANSE de SALON	300	300	300		
	25	S						
	26	A	Amicale du CHIEN - PAYS de CHAMBORD	300	300	300	300	300
	27	A	COMITE des FETES	300	300	300	300	300
	28							
		D	divers pour Compléments Cantine p/variable					4 000
		SOUS-TOTAL	27 025	28 402	29 120	28 944	28 270	
HORS COMMUNE	1		A.D.M.R. Aide à Domicile en Milieu Rural	1 940	1 964	1 951	1 993	2 027
	2		AFORPROBA = BTP CFA Ch de Métiers 41	275	120	325	260	130
	3		VINEUIL Cyclisme	300	300	300	300	300
	4		Asso Secrétaires de Mairie	61	61	61	61	66
	5		CFA - Centre de Formation des Apprentis - Tours	60	60	70	130	130
	6		CLASSE de MER OU CLASSE de NEIGE	14 377	18 965	4 900	-	9 500
	7		Conciliateur de Justice	250	250	250	250	250
	8		Coop Scolaire - Voyage	800	800	800	800	800
	9		CROIX ROUGE	80	80	80	80	80
	10		GIDEC du Bas Cosson					
	11		LEP BOISSAY à Fougères					
	12		PREVENTION ROUTIERE	141	141	140	140	140
	13		SECOURS CATHOLIQUE	250	200	200	200	200
	14		SECOURS POPULAIRE		200	300		
	15		USEP	300	300	300	300	300
	16		TOUR DU LOIR ET CHER	252	3 500	260	260	270
	17		ASSAD-SIAD MER - Aides Soignants à Domicile	1 200	1 200	676	676	676
	18		CDPNE	200	200	200	200	200
	19		SOLOGNE NATURE	50	50	50	100	100
	20		CONSERVATOIRES DES SITES	30	30	30	30	30
	21		BANQUE ALIMENTAIRE	100	200	300	500	500
	22		ADER - EDUCATION ROUTIERE des ELEVES	375	141	140	140	140
	23		CFA - CHAMBRE de METIERS BLOIS	200	320	280		420
		SOUS-TOTAL	21 241	29 082	11 613	6 420	16 259	
		TOTAL REALISE	48 266	57 484	40 733	35 364	44 529	

SUBVENTION au REPAS CANTINE	0.57 €	0.59 €	0.60 €	0.61 €	0.62 €
-----------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

cion 4/03/2014

TARIFS SALLE DES ASSOCIATIONS 2014			
LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS	Habitants de HUISSEAU C. M. du 18/03/2014	Habitants HORS Commune C. M. du 18/03/2014	ASSOCIATIONS 2014
LOCATION Un WEEK-END (Deux jours) FORFAIT	400 €	600 €	Gratuit 2 FOIS par AN
NETTOYAGE & CHAUFFAGE			
CAUTION	500 €	500 €	500 €
LOCATION Un JOUR en SEMAINE (sauf le vendredi)	200 €	300 €	Gratuit
NETTOYAGE			
CAUTION	500 €	500 €	500 €
Attestations d'assurances Responsabilité Civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

TARIFS SALLE MEDIATHEQUE 2014		
LOCATION	Habitants de HUISSEAU C. M. du 18/03/2014	ASSOCIATIONS 2014
REUNION 19 PERSONNES MAXI	50 €	Gratuit
NETTOYAGE & CHAUFFAGE		
CAUTION	500 €	500 €
Attestations d'assurances Responsabilité Civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

TARIFS GARDERIE	TARIFS 2011 (C M du 17/03/2011)	TARIFS 2012 (C M du 29/03/2012)	TARIFS 2013 (C M du 11/04/2013)	TARIFS 2014 (C M du 18/03/2014)
Périscolaire (école) 1/2 journée Matin OU Soir	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Fréquentation Occasionnelle Sans repas (Minimum mensuel de facturation)	5.50 €	5.50 €	5.50 €	5.50 €
REDUCTION 2 ENFANTS (inscrits)	20 %	20 %	20 %	20 %
REDUCTION 3 ENFANTS (inscrits)	30 %	30 %	30 %	30 %

CONCESSION CIMETIERE	2011 C. M. du 17/03/2011	2012 C. M. du 29/03/2012	2013 C. M. du 11/04/2013	2014 C. M. du 18/03/2014
15 ans	100 €	120 €	120 €	120 €
30 ans	180 €	220 €	220 €	220 €
COLOMBARIUM 15 ans	500 €	600 €	600 €	600 €
COLOMBARIUM 30 ans	1 000 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €

DROIT DE PLACE	2011 C. M. du 17/03/2011	2012 C. M. du 29/03/2012	2013 C. M. du 11/04/2013	2014 C. M. du 18/03/2014
TAXI	300 €	300 €	300 €	300 €
Année	100 €	100 €	100 €	100 €
Jour de fête	10 €	10 €	10 €	10 €
Marché hebdo occasionnel (commerçants)	3 €	3 €	3 €	3 €

LOCATIONS	2011 C. M. du 17/03/2011	2012 C. M. du 29/03/2012	2013 C. M. du 11/04/2013	2014 C. M. du 18/03/2014
1 table	2 €	2 €	2 €	2 €
2 bancs	2 €	2 €	2 €	2 €
STAND et BACHES	20 €	20 €	20 €	20 €
Caution	100 €	100 €	100 €	100 €

COPIES - NB ou Couleur	2011 C. M. du 17/03/2011	2012 C. M. du 29/03/2012	2013 C. M. du 11/04/2013	2014 C. M. du 18/03/2014
Une copie A4	0,15 & 0,25	0,15 & 0,25	0,15 & 0,25	0,15 & 0,25
Une copie A4 recto verso	0,30 & 0,50	0,30 & 0,50	0,30 & 0,50	0,30 & 0,50
Une copie A3	0,30 & 0,60	0,30 & 0,60	0,30 & 0,60	0,30 & 0,60
Une copie A3 recto verso	0,60 & 1,20	0,60 & 1,20	0,60 & 1,20	0,60 & 1,20

ANIMAUX EGARES	2011 C. M. du 17/03/2011	2012 C. M. du 29/03/2012	2013 C. M. du 11/04/2013	2014 C. M. du 18/03/2014
CAPTURE ou INTERVENTION CYNETIQUE	50 €	55 €	55 €	55 €
CAPTURE avec VETERINAIRE	150 €	155 €	155 €	155 €
CONVOYAGE SPA	50 €	55 €	55 €	55 €

	Tranche selon les quotients familiaux	Tarif brut de la journée	Tarif CAF à la journée	Tarif MSA à la journée	Tarif brut à la demi-journée avec repas	Tarif CAF à la demi-journée avec repas	Tarif MSA à la demi-journée avec repas	Tarif brut à la demi-journée sans repas	Tarif CAF à la demi-journée sans repas	Tarif MSA à la demi-journée sans repas	Journée camp des petits (1 ou 2 nuits)	Journée camp d'une semaine pour les séjours d'été	
ENFANTS DE LA COMMUNE + COMMUNES CEJ	< à 600	15.00 €	11.19 €	11.19 €	10.00 €	8.10 €	8.10 €	7.00 €	5.10 €	5.10 €	15.00 €	25.00 €	
		+ 0,50	+ 0,50	+ 0,50	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	Nouveau	+ 5
		16.00 €	12.19 €	12.19 €	11.00 €	9.10 €	9.10 €	8.00 €	6.10 €	6.10 €	16.00 €	29.00 €	
	de 601 à 800	+ 0,50	+ 0,50	+ 0,50	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	Nouveau	+ 4
		17.00 €	13.19 €	13.19 €	12.00 €	10.10 €	10.10 €	9.00 €	7.10 €	7.10 €	17.00 €	33.00 €	
		+ 0,50	+ 0,50	+ 0,50	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	+ 0,25	Nouveau	+ 3
	> de 801	22.00 €	18.19 €	18.19 €	14.50 €	12.60 €	12.60 €	11.50 €	9.60 €	9.60 €	20.00 €	30.00 €	
		+ 0,50	+ 0,50	+ 0,50	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	Nouveau	+ 5
		23.00 €	19.19 €	19.19 €	15.50 €	13.60 €	13.60 €	12.50 €	10.60 €	10.60 €	21.00 €	34.00 €	
	ENFANTS HORS COMMUNE	de 601 à 800	+ 0,50	+ 0,50	+ 0,50	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	Nouveau	+ 4
			24.00 €	20.19 €	20.19 €	16.50 €	14.60 €	14.60 €	13.50 €	11.60 €	11.60 €	22.00 €	38.00 €
			+ 0,50	+ 0,50	+ 0,50	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	Nouveau	+ 3
> de 801	24.00 €	20.19 €	20.19 €	16.50 €	14.60 €	14.60 €	13.50 €	11.60 €	11.60 €	22.00 €	38.00 €		
	+ 0,50	+ 0,50	+ 0,50	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	+ 1,25	Nouveau	+ 3	
	24.00 €	20.19 €	20.19 €	16.50 €	14.60 €	14.60 €	13.50 €	11.60 €	11.60 €	22.00 €	38.00 €		
TARIFS GARDERIE		1 enfant		2 enfants		3 enfants et plus							
		2.00 €		1.60 €		1.40 €							